

COVID-19 - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES - PRISE EN CHARGE DES MALADES ET DES CONTACTS

PRISE EN CHARGE AU 06 JUILLET 2020

Buts, motifs, principes et personnes vulnérables

Buts

Les objectifs des recommandations de l'OFSP sont de :

- Maintenir la propagation du virus sous contrôle afin d'éviter une deuxième vague.
- Détecter et contrôler les flambées à temps.
- Protéger les personnes à risque accru d'évolution sévère (personnes vulnérables).
- Préserver les capacités du système hospitalier afin qu'il reste en mesure de fournir des soins médicaux de haute qualité au plus grand nombre de personnes possible.

Motifs

La situation épidémiologique a permis d'introduire de nouvelles étapes d'assouplissement. Les cantons ont renforcé leurs capacités de détection des cas ainsi que les mesures d'isolement et de quarantaine. Le nombre de cas a d'abord baissé puis est resté stable à un faible niveau. Avec les étapes d'assouplissement, il existe un risque de nouvelle hausse. En particulier, les flambées qui doivent être détectées à temps et les chaînes d'infection qui doivent être interrompues. Pendant cette phase :

- Les cantons réalisent les enquêtes d'entourage et s'assurent que les personnes concernées suivent les consignes d'isolement et de quarantaine
- L'application SwissCovid identifie les contacts qui n'ont pas été détectés par un traçage des contacts classique
- L'accès facilité au test est maintenu et l'indication au test peut, dans certaines situations, être élargie aux personnes-contacts asymptomatiques afin d'assurer la détection précoce et aussi complète que possible des nouveaux cas de CoVID-19
- L'impact de la levée progressive des mesures sur la courbe épidémique est continuellement évalué, et des mesures correctives sont mises rapidement en œuvre si nécessaire.

Principes

- Comme jusqu'ici, l'accent est mis avant tout sur la prévention, à savoir le respect des règles d'hygiène et de conduite, particulièrement sur le maintien de la distance et sur le port du masque d'hygiène
- En outre, dans les situations où la règle de la distance ne peut pas être respectée et où le port du masque ne peut pas être implémenté, les coordonnées des personnes présentes sont enregistrées et conservées pendant 14 jours, ce qui permet le traçage des contacts
- L'accès facilité au test (y c. sa prise en charge) permet à chacun de se faire tester dès qu'il est symptomatique ou remplit les critères du test
- Les critères de test sont élargis aux personnes ayant reçu une notification de contact avec un cas de COVID-19 par l'application SwissCovid et qui sont asymptomatiques afin de pouvoir lancer un traçage des contacts suffisamment tôt chez ces personnes le cas échéant
- Le contrôle de la propagation basé sur l'auto-responsabilisation des individus est complété par la surveillance par les autorités et par des outils digitaux (application SwissCovid)
- Des mesures sont prises pour détecter et contrôler les flambées dans les établissements (p. ex., établissements médico-sociaux, centres pour requérants d'asile, écoles, discothèques).

Cf. Recommandations COVID-19 spécifiques aux différentes spécialités au bas de ce document.

Personnes vulnérables

Les personnes de plus de 65 ans ainsi que les personnes ayant :

- de l'hypertension,
- une maladie cardiovasculaire,
- du diabète,

- une maladie respiratoire chronique¹,
- un cancer
- un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement
- une obésité de classe III (morbidité, IMC ≥ 40 kg/m²)

sont les plus à risque de présenter une évolution sévère.

¹ Ne concerne ni les asthmes chroniques compensés, ni les apnées du sommeil appareillées.

Critères cliniques, épidémiologiques, d'échantillonnage et de déclaration (publiés le 25.06)

Critères cliniques

Les symptômes suivants sont compatibles avec le COVID-19 :

- **Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires** (par ex. toux, maux de gorge, souffle court, douleurs thoraciques)
ET/OU
- **Fièvre** sans autre étiologie
ET/OU
- Apparition soudaine d'une **anosmie** et/ou d'une **agueusie** (perte de l'odorat et du goût)
ET/OU
- **Etat confusionnel aigu** ou **détérioration de l'état général** chez une personne âgée sans autre étiologie

Note : le COVID-19 peut aussi se présenter avec d'autres symptômes moins fréquents et moins spécifiques¹.

¹ Douleurs musculaires, maux de tête, sensation de fatigue généralisée, rhume, symptômes gastro-intestinaux (p. ex. nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales), éruptions cutanées (p. ex. lésions de type engelure, urticarienne, vésiculeuse, morbilliforme).

Critères épidémiologiques

- **Lien épidémiologique: contact étroit** (<1,5 m pendant >15 minutes) avec un cas de COVID-19 confirmé en laboratoire ou exposition dans le cadre d'une flambée de COVID-19 confirmée.

Critères d'échantillonnage (critères de test par PCR)

Une analyse de laboratoire est recommandée pour :

- les **personnes symptomatiques** qui répondent aux critères cliniques²
- les **personnes ayant reçu une notification de contact avec un cas de COVID-19 par l'application SwissCovid** et qui sont asymptomatiques ; un test unique devrait être effectué dès le 5^e jour après le contact³

Les **personnes ayant eu un contact étroit avec un cas de COVID-19** qui sont asymptomatiques et qui sont mises en quarantaine peuvent également être testées (par PCR et/ou par sérologie). L'indication est posée par le service cantonal compétent⁴.

Les médecins cantonaux peuvent décider de tester des personnes asymptomatiques (par PCR et/ou par sérologie) lorsque cela est nécessaire pour investiguer et contrôler une flambée.

² La présence de symptômes moins fréquents et moins spécifiques peut aussi justifier la réalisation d'un test PCR selon l'appréciation clinique. Pour les enfants de moins de 12 ans, des exceptions existent (voir les recommandations "Prise en charge des personnes malades et de leurs contacts").

³ La notification de l'application SwissCovid App indique la date du contact. Un test PCR négatif n'exclut pas une infection, mais un test positif permet d'interrompre plus efficacement les chaînes de transmission. Le test ne doit pas être répété en l'absence de symptômes.

⁴ Dans certaines situations, il est justifié de tester des personnes-contact asymptomatiques ou pré-symptomatiques (dès le 5^e jour après le contact) pour interrompre plus efficacement les chaînes de transmission, si le test est positif. En cas de test négatif, la quarantaine est poursuivie.

Critères de déclaration

Les laboratoires de diagnostic déclarent:

- **les résultats positifs** détectés par PCR au **service du médecin cantonal** et à **l'OFSP dans les 2 heures**
- **les résultats négatifs** détectés par PCR à **l'OFSP dans les 24 heures**.
- **la statistique des résultats positifs et négatifs des IgG** détectés par sérologie durant la semaine précédente, stratifiée par canton de résidence, à **l'OFSP le lundi**

Les médecins déclarent au **service du médecin cantonal** (infectionsdeclarations@hin.ch (<mailto:infectionsdeclarations@hin.ch>)) et à **l'OFSP** (formulaire de déclaration (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19_f_d%C3%A9claration.pdf)) **dans les 24 heures** < :

- **les résultats cliniques de patients ambulatoires** (formulaire de déclaration OFSP- patient ambulatoire (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID19_ambulatoire_11-05-2020.pdf)) **y compris ceux des résidents** de maisons de retraites et de soins ainsi que d'autres établissements médico-sociaux **avec**:
 - CoVID-19 confirmé en laboratoire par PCR
- **les résultats cliniques de personnes hospitalisées** (formulaire de déclaration OFSP - patient hospitalisé (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID-19_Hospitalise_11-05-20.pdf)) **avec**:
 - CoVID-19 confirmé en laboratoire par PCR
 - ou
 - Critères cliniques et imagerie par CT-Scan compatible avec COVID-19 et PCR négative sans autre étiologie connue
 - ou
 - Critères cliniques et épidémiologiques et PCR négative sans autre étiologie connue
- **les résultats cliniques des personnes décédées** (formulaire de déclaration (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/OFSP_Declaration_resultats_cliniques_Deces_CoVID-19_22-04-20.pdf)) **avec** :
 - CoVID-19 confirmé en laboratoire par PCR
 - ou
 - Critères cliniques et imagerie par CT-Scan compatible avec COVID-19
 - ou
 - Critères cliniques et épidémiologiques

Remarque : Mesures pour les personnes symptomatiques avec un test négatif :

Une personne avec des symptômes compatibles avec un CoVID-19 et un test négatif doit rester à domicile jusqu'à disparition des symptômes comme recommandé pour le contrôle de la propagation des autres virus respiratoires.

Financement du test de diagnostic CoVID-19

Les examens (frottis naso-pharyngés) effectués chez des personnes symptomatiques et chez les personnes asymptomatiques ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé (test ordonné par le médecin cantonal) sont pris en charge par la confédération selon les modalités décrite dans l'ordonnance 3 de la lutte contre le CoVID mise à jour le 26 juin 2020.

Les prélèvements chez des personnes asymptomatiques effectués en dehors des recommandations sont à la charge du prescripteur

Voir l'ordonnance 3 du Conseil Fédéral (<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/ordonnance%203%20lutte%20coVID.pdf>)

A lire la fiche d'information de l'OFSP: règlementation de la prise en charge de l'analyse SARS-CoV-2 et des prestations médicales associées (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Fiche_d-information_CoronavirusPrise-en-charge_de%20-analyse_et_des_prestations_medicales%20%281%29.pdf)

Mesures pour les professionnels de la santé (valable pour tous les établissements sanitaires, toutes spécialités)

Mesures de base pour tous les professionnels ayant un contact rapproché (< 1,5 mètre) et prolongé (>15 minutes) avec des patients/résidents/bénéficiaires de soins

- Hygiène des mains (lavage ou désinfection) avant et après tout contact avec un patient/résident/bénéficiaire de soins.
- Port d'un masque de soins type II dès la prise du travail; le masque peut être gardé 4 heures consécutives.
- Hygiène des mains immédiatement avant de mettre et après avoir retiré le masque.
- Jeter le masque usagé dans une poubelle.

→ Téléchargez ici la nouvelle affiche de prévention CoVID-19 - Hygiène des mains pour le personnel (à imprimer soi-même) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Affiche_prevention-du-personnel_HM_CoVID-19_080420.pdf)

Tenue pour le personnel pour la prise en charge d'un patient CoVID-19 confirmé ou probable :

- Port du masque de soins type II ou IIR avec désinfection des mains après la mise en place du masque.
- Port d'une surblouse qui peut être réutilisée durant 24h si non souillée et si stockée suspendue à un statif, coté externe vers l'extérieur.
- En cas de risque de projection, lunette de protection à usage unique ou réutilisable. Si lunettes réutilisables, elles doivent être désinfectées après chaque utilisation et conservées à l'abri de la poussière (sachet plastique, enveloppe, etc.)
- En cas de risque d'exposition aux liquides biologiques, gants à usage unique.
- Port d'un masque ultrafiltant FFP2 lors de **geste invasif sur les voies respiratoires** (intubation, bronchoscopie) **et pour les nébulisations** chez un patient confirmé CoVID-19.

Remarque: le masque de soins peut être utilisé pour une durée de 4 heures consécutives (jusqu'à 8 heures selon recommandation OFSP) s'il est laissé en place.

Mesures pour les professionnels¹ selon les symptômes et contact CoVID-19 dès le 17 juin 2020

| | |
|--|--|
| Professionnel présentant des symptômes compatibles | <ul style="list-style-type: none"> • Port d'un masque de soins • Faire un <u>diagnostic CoVID-19</u> (frottis naso-pharyngé) • Arrêt de l'activité professionnelle jusqu'à la réception du résultat. <p>→ Si confirmation d'une infection CoVID-19, isolement à domicile pour une durée de 10 jours minimum après début des symptômes et après 48 heures sans symptômes.</p> |
| Professionnel asymptomatique mais ayant eu un <u>contact étroit</u> (< 1,5 mètre sans mesures de protection) avec un cas CoVID-19 confirmé | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en quarantaine 10 jours à domicile sur ordre de l'Office du Médecin Cantonal. Auto-surveillance (température et signes cliniques) durant 10 jours après le contact. En cas de nécessité pour le bon fonctionnement du service/établissement le personnel asymptomatique peut être amené à poursuivre son activité professionnelle, ceci en accord avec l'établissement et l'office du médecin cantonal. • En cas d'apparition de signe cliniques, faire un <u>diagnostic CoVID-19</u> (frottis naso-pharyngé) <p>→ Si confirmation d'une infection CoVID-19, maintien de l'isolement à domicile pour une durée de 10 jours minimum après début des symptômes et après 48 heures sans symptômes.</p> |

En cas de doute : évaluer l'indication à faire un diagnostic CoVID-19 sur www.coronacheck.ch (<http://www.coronacheck.ch>)

¹ Pour les EMS et ESE : sont inclus avec le personnel soignant et médical, tous les professionnels ayant des contacts avec les résidents, ainsi que les renforts militaires sanitaires.

Remarque: le masque de soins peut être utilisé pour une durée de 4 heures consécutives (jusqu'à 8 heures selon recommandation OFSP) s'il est laissé en place.

Pour rappel l'employeur doit mettre à disposition toutes les mesures permettant au personnel de santé vulnérable au sens de l'art 10b, al 3 (annexe 6) de l'ordonnance 2 CoVID-19 (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html>) de remplir ses obligations professionnelles.

Vidéos Hygiène des mains - Port du masque - Port de surblouse

Les 5 indications de l'hygiène des mains

[Download File](#)

(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HM_5_indications_HPCIvaud_640x360.mp4)

Technique de l'hygiène des mains avec la solution hydro-alcoolique

[Download File](#)

https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/technique_hygiene-des-mains_opti.mp4

Port du masque de soins à élastiques

[Download File](#)

https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Port-du-masque_elastiques_HPCI_640.mp4

Port du masque de soins à lanières

[Download File](#)

https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Port-du-masque_lanieres_HPCI_640_1.mp4

Port de la surblouse

[Download File](#)

(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Surblouse_port_retrait_HPCI-VD.mp4)

Port du masque de soins et désinfection des mains

[Download File](#)

(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Masque_port_desinfection_HPCI-VD.mp4)

Modalité et technique de prélèvement

Frottis nasopharyngé à la **recherche de COVID-19** :

- [Voir la fiche technique](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Technique_de_pr%C3%A9l%C3%A8vement_naso-pharynge.pdf) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Technique_de_pr%C3%A9l%C3%A8vement_naso-pharynge.pdf)
- [Voir la vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=DVJNWefmHjE) (<https://www.youtube.com/watch?v=DVJNWefmHjE>)

Port de masque de soins type II et port de gants par le professionnel qui effectue le prélèvement; si risque de projections de liquides biologiques: port de lunettes et surblouse (ou changement de la blouse de travail si projection liquides biologiques, ex : quinte de toux)

- [1 frottis naso-pharyngé profond avec écouvillon e-SWAB](#) (idem que pour recherche grippe) accompagné d'un bon d'examen dûment complété selon le laboratoire choisi. ([cf. pdf](#) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Technique_de_pr%C3%A9l%C3%A8vement_naso-pharynge.pdf))
- [Les prélèvements sont à adresser :](#)

- Les tests sont à adresser au laboratoire habituel (sous-traitance du prélèvement).

Suivi des cas CoVID-19 confirmés

Critères de levée d'isolement :

- Un minimum de 10 jours après l'apparition des symptômes associés au CoVID-19
ET
- un minimum de 48h après la résolution des symptômes

Suivi des cas confirmés CoVID-19 en isolement à domicile :

- Après **minimum 10 jours** depuis le début des symptômes **avec absence de symptômes depuis au moins 48h**, ils peuvent ensuite **reprendre leur vie normalement**.
- En cas de symptômes persistant **après 10 jours**, ils doivent prendre contact avec leur médecin traitant ou la hotline du médecin cantonal.

Attention : En cas de perte soudaine de l'odorat et/ou du goût: les nerfs touchés peuvent prendre plus de temps à se rétablir. Si ce symptôme est le seul qui persiste après cette période, l'isolement peut donc prendre fin.

Dépliant : Isolement de cas CoVID-19 (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Depliant_isolement-domicile_covid19_francais_190320_web.pdf)

Dépliant : Contact étroit CoVID-19

(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Depliant_contact_etroit_covid19_francais_200320_web.pdf)

Prise en charge des Contacts des cas CoVID-19

La recherche des contacts (contact tracing) est recommandée :

- Pour tous les résultats de test positifs mis en évidence par PCR (déclaration de laboratoire)
- Pour toutes les situations soumises à la déclaration obligatoire des résultats d'analyses cliniques (cf. critères de déclaration).

L'enquête d'entourage est faite selon un processus défini au niveau cantonal. Le service cantonal compétent identifie les contacts d'une personne testée positive.

Pour ce qui est des personnes qui utilisent l'application mobile « SwissCoVID », lorsque la situation l'exige, elles seront directement contactées par une Infoline nationale et les consignes leur seront données.

Définition des personnes-contact

Personne qui a eu un contact étroit (tel que défini ci-dessous) avec un cas confirmé ou probable* de CoVID-19 :

- lorsque celui-ci était symptomatique
OU
- dans les 48 heures précédant l'apparition des symptômes
OU
- dans les 48 heures précédant le prélèvement si la personne testée positive ne présentait pas de symptômes (p. ex., si le test a été effectué dans le cadre du contrôle d'une flambée).

* Personnes hospitalisées ou décédées avec une image radiologique (CT-Scan) compatible avec COVID-19, ou un lien épidémiologique avec un cas confirmé, une PCR négative et pas d'autre étiologie.

Définition du contact étroit (risque d'infection élevé)

- personnes vivant sous le même toit, avec contacts à moins de 1,5 mètres pendant plus de 15 minutes (en une fois ou cumulées) avec le cas
- contact à moins de 1,5 mètres et pendant plus de 15 minutes (en une fois ou cumulées) sans protection appropriée (p. ex., écran en plastique, masque d'hygiène porté par chacune des personnes)
- prodiguer des soins ou effectuer un examen médical ou une activité professionnelle avec contact corporel (< 1,5 mètre) sans utiliser d'équipement de protection adéquat
- contact direct, sans équipement de protection, avec les sécrétions des voies respiratoires ou les fluides corporels
- soins, examen médical ou activité professionnelle impliquant une procédure générant des aérosols sans équipement de protection

approprié, quelle que soit la durée de l'exposition

- en avion :
 - passagers sans masques d'hygiène, assis dans un périmètre de deux sièges (dans n'importe quelle direction) du cas
 - compagnons de voyage ou accompagnants, membres d'équipage dans la section de l'avion où se trouvait le cas. Si la gravité des symptômes ou les déplacements de la personne malade suggèrent une exposition plus large, les passagers de toute une section ou alors de l'avion entier devraient être considérés comme des contacts étroits.

Identification des personnes-contact

L'identification des personnes-contact est faite selon les directives cantonales par le service cantonal compétent.

Gestion des personnes-contact

Les personnes asymptomatiques qui ont eu un contact étroit avec un cas de CoVID-19 sont mises en quarantaine par le service cantonal compétent. Un contact régulier est établi avec ces personnes (p. ex. via un outil numérique ou par téléphone). Le service cantonal compétent peut décider de réaliser un test PCR unique 5 jours après le contact. Si le test est négatif, la quarantaine doit néanmoins être maintenue jusqu'au 10e jour.

Les personnes-contact qui ont déjà eu une infection confirmée par PCR dans les 3 mois précédents peuvent être dispensées de quarantaine. Les connaissances actuelles ne permettent pas de faire des recommandations sur l'utilisation de la sérologie pour la levée des mesures de quarantaine.

Les personnes-contact doivent rester 10 jours en quarantaine à domicile à partir du jour du dernier contact avec le cas (personne ne vivant pas sous le même toit) ou du jour où la personne malade a été isolée (personne vivant sous le même toit). Elles doivent :

- Surveiller leur état de santé
- Éviter tout contact avec d'autres personnes (mis à part celles qui sont également en quarantaine sous le même toit)
- Suivre les consignes du : [Dépliant de Quarantaine pour Contact étroit CoVID-19 \(à télécharger ici\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_quarantaine_contact_etroit_covid19_fr.pdf)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_quarantaine_contact_etroit_covid19_fr.pdf)
- **Si des symptômes apparaissent** : s'isoler en suivant les consignes du : [Dépliant Isolement de cas CoVID-19 \(à télécharger ici\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_isolement_de_cas_covid19_fr.pdf)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_isolement_de_cas_covid19_fr.pdf) et faire un test CoVID-19.

Dépliant à télécharger : Isolement à domicile pour personnes CoVID-19 (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_isolement-domicile_covid19_fr.pdf)

Dépliant à télécharger : Contact étroit CoVID-19 (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_quarantaine_contact_etroit_covid19_fr.pdf)

Déclarations CoVID-19

- Déclaration pour les patients CoVID-19 ambulatoire :
[Consulter les recommandations - Gestions des consultations en cabinet en période de pandémie](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-service-d%E2%80%99hospitalisation-prise-en-charge-d%E2%80%99un-patient)
(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-service-d%E2%80%99hospitalisation-prise-en-charge-d%E2%80%99un-patient>)
[Télécharger le formulaire de déclaration OFSP](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID19_ambulatoire_11-05-2020.pdf) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID19_ambulatoire_11-05-2020.pdf)
- Déclaration pour les patients CoVID-19 hospitalisés :
[Consulter les recommandations pour Service d'hospitalisation](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-service-d%E2%80%99hospitalisation-prise-en-charge-d%E2%80%99un-patient) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-service-d%E2%80%99hospitalisation-prise-en-charge-d%E2%80%99un-patient>)
[Télécharger le formulaire de déclaration OFSP](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID-19_Hospitalise_11-05-20.pdf) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID-19_Hospitalise_11-05-20.pdf)
- Déclaration pour les médecins en EMS :
[Consulter les recommandations pour EMS, EPSM, ESE, CAT](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-ems-epsm-ese-cat-prise-en-charge-dun-r%C3%A9sident-covid-19) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-ems-epsm-ese-cat-prise-en-charge-dun-r%C3%A9sident-covid-19>)
- Déclaration des décès CoVID-19 avec ou sans hospitalisation :
[Consulter les recommandations de prise en charge de la personne décédée](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-prise-en-charge-de-la-personne-d%C3%A9c%C3%A9d%C3%A9)
(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-prise-en-charge-de-la-personne-d%C3%A9c%C3%A9d%C3%A9>)

Télécharger le formulaire de déclaration OFSP

(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/OFSP_Declaration_resultats_cliniques_Deces_CoVID-19_22-04-20.pdf)

Documents généraux CoVID-19 à télécharger

Les documents ci-dessous sont mis à jour régulièrement selon l'évolution de la pandémie, consultez les dates des versions.

Centres de TEST CoVID-19 (dépistage) :

- Liste des Centres de TEST CoVID-19 Vaud sur : www.vd.ch/coronavirus-centres-de-test (<https://www.vd.ch/coronavirus-centres-de-test>)

Matériels de prévention CoVID-19 :

- Affiche officielle - Prévention Covid-19 pour patients en consultation (MAJ 10-03-20)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Affiche_prevention_Covid-19_DGS-OMC-HPCI_100320.pdf)
- Affiche officielle pour le personnel - CoVID-19 Hygiène des mains (MAJ 08-04-20)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Affiche_prevention-du-personnel_HM_CoVID-19_080420.pdf)
- Affiche OFSP : "Comment nous protéger" OFSP (http://ofsp-coronavirus.ch/wp-content/uploads/2020/06/BAG_Platat_CoVi_BlauRegelEinhalten_A3_297x420_co_f.pdf)
- Dépliant - Isolement à domicile pour personnes CoVID-19 (MAJ 26-06-20) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_isolement-domicile_covid-19_fr.pdf)
- Dépliant - Quarantaine de Contact étroit CoVID-19 (MAJ 26-06-20)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_quarantaine_contact_etroit_covid19_fr.pdf)

Ressources techniques :

- Technique de prélèvement naso-pharyngé
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Technique_de_pr%C3%A9l%C3%A8vement_naso-pharynge.pdf)
- Affiche - Comment porter un masque (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/port_masque-de-soin-a-elasticques_0.pdf)
- Comment porter un masque de soins (vidéos) (<https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/port-du-masque-de-soin>)
- Port du masque pour la population : Les erreurs à éviter (MAJ 15-05-20)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Affiche_Erreurs_a_eviter_port_du_masque_population.pdf)

Document du Conseil Fédéral :

- Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (CoVID-19) (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html>)
- Ordonnance 3 sur les mesure destinées à lutter contre le coronavirus (CoVID-19) modification du 24 juin 2020
(<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/ordonnance%203%20lutte%20coVID.pdf>)

Documents de l'OFSP :

- OFSP - Formulaire de Déclaration de patient ambulatoire (MAJ 11-05-20)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID19_ambulatoire_11-05-2020.pdf)
- OFSP - Formulaire de Déclaration de CoVID-19 Hospitalisé (MAJ 11-05-20)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID-19_Hospitalise_11-05-20.pdf)
- OFSP - Formulaire de Déclaration de résultats cliniques suite au Décès CoVID-19 (MAJ 22-04-20)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/OFSP_Declaration_resultats_cliniques_Deces_CoVID-19_22-04-20.pdf)
- OFSP - Recommandations concernant le port de masque de protection
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/PJ_Recommandations_concernant_le_port_de_masques_de_protection.pdf)
- OFSP- Règlementation de la prise en charge des tests et des prestations médicales associées au CoVID-19
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Fiche_d-information_CoronavirusPrise-en-charge_de%20-analyse_et_des_prestations_medicales%20%281%29.pdf) (26-06-2020)
- OFSP- Lettre adressée à tous les médecins Information concernant le COVID-19 : adaptation des critères de test et importance du rôle des médecins (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/20200626_Lettre_BAG_Medecins_FR.pdf) (26-06-2020)
- OFSP - Informations et recommandations pour EMS (du 29-04-20)

- https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_290420_Recommandations_Etablissements_Medico-Sociaux_FR.pdf
- OFSP - Informations et recommandations pour les soins à domicile (CMS) (du 30-04-20)
https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_300420_Recommandations_Soins_a_Domicile_FR.pdf
- OFSP - Conditions de remboursement des tests CoVID-19 (MAJ 18-05-20)
https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_200514_conditions_de_remboursement_tests_COVID-19_FR.pdf
- OFSP - Fiche d'information sur les tests CoVID-19 disponibles (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Fiche_d-information_sur_les_tests_COVID-19_en_cours_en_Suisse_Swissmedic_OFSP.pdf)

Documents de SWISSNOSO :

- Evènements actuels (<https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/evenements-actuels/>)CoVID-19
(<https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/evenements-actuels/>)

Littérature

- Etude sur l'efficacité des masques de soins type IIR dans la prévention CoVID19
(<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/efficacy%20face%20mask%20covid%2019%20nature%20medicine.pdf>)

Recommandations COVID-19 spécifiques

À consulter selon le domaine d'activité, différentes spécialités : (Cf. dates de mise à jour)

- Ambulatoire - Prise en charge par les cabinets médicaux/policliniques/permanences (MAJ 06-07-20)
(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-ambulatoire-d%C3%A9pistage-et-prise-en-charge-ambulatoire>)
- Gestion des consultations dans les cabinets médicaux pendant la pandémie (MAJ 26-06-20)
(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-ambulatoire-prise-en-charge-en-cabinet-dun-patient-covid>)
- Service d'hospitalisation de patients CoVID-19 (MAJ 01-05-20)
(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-service-d%E2%80%99hospitalisation-prise-en-charge-d%E2%80%99un-patient>)
- Transport ambulances (MAJ 02-04-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-transport-prise-en-charge-dun-patient-covid-19-confir%C3%A9>)
- Pédiatrie et cabinets de pédiatrie (MAJ 26-06-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-p%C3%A9diatrie-vaccination-et-prise-en-charge-des-enfants>)
- Grossesses et accouchements (PDF Gynécologie Suisse du 24-03-20)
(http://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Recommandation_Covid-19_et_grossesse_gynecologie_suisse.pdf)
- Pneumologie et ORL (MAJ 16-04-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-pneumologie-ort-prise-en-charge-d%E2%80%99un-patient-n%C3%A9cessitant>)
- Centre de Dialyse (MAJ 26-06-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/dialcovid-19-recommandation-de-prise-en-charge-des-patients>)
- Oncologie et Radiothérapie, Hématologie (MAJ 06-07-20)
(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-recommandations-pour-les-centres-ambulatoires-doncologie>)
- Centres d'Endoscopie (MAJ 09-06-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-prise-en-charge-dun-patient-lors-dendoscopie#overlay-context=prevention/soins-aigus/toutes-les-specialites>)
- Blocs opératoires (MAJ 06-07-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-bloc-op%C3%A9ratoire-prise-en-charge-dans-les-blocs>)
- Anesthésistes (MAJ 18-03-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-anesth%C3%A9sistes-prise-en-charge-de-patients-covid-19>)
- Psychiatrie (MAJ 26-06-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-psy-prise-en-charge-dun-cas-covid-19-suspect-ou-confir%C3%A9>)
- Cabinets dentaires (MAJ 06-07-20)(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-cabinet-dentaire-gestion-des-consultations-dans-les>)
- Prise en charge en EMS, EPSM, ESE, CAT avec plan de continuité (MAJ 01-07-20)

<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-ems-epsm-ese-cat-prise-en-charge-dun-r%C3%A9sident-covid-19>

(établissement médico-social, établissements psycho-sociaux médicalisés, établissements socio-éducatifs, les centres d'accueil temporaire, les centres de jour)

- Soins à domicile (CMS) (*en revision*)
- Traitements respiratoires (MAJ 16-04-20) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-recommandation-pour-les-traitements-respiratoires-des>)
- Décès CoVID-19 (avec ou sans hospitalisation) (MAJ 23-04-20) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-prise-en-charge-de-la-personne-d%C3%A9c%C3%A9d%C3%A9>)
- Information aux professionnels et thérapeutes de la médecine alternative ou complémentaire (MAJ 27-04-20) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-information-aux-professionnel%C2%B7le%C2%B7s-et-th%C3%A9rapeutes-de-la>)

Plans de continuité CoVID-19 :

- CoVID-19 - Plan de continuité dans les hôpitaux de la FHV (MAJ 26-05-20) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-plan-de-continuit%C3%A9-dans-les-h%C3%B4pitaux-de-la-fhv>)
- CoVID-19 - Plan de continuité pour les CTR (MAJ 05-06-20) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-plan-de-continuit%C3%A9-pour-les-ctr>)
- CoVID-19 - Plan de continuité pour les EMS (MAJ 05-06-20) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Plan-de-continuite_EMS-EPSM--ESE-CAT_050620_DSAS.pdf)
- CoVID-19 - Plan de continuité pour les ESE handicap (MAJ 05-06-20) (<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/COVID-19%20Plan%20cadre%20d%C3%A9confinement%20V2.pdf>)

Autres recommandations :

- CoVID-19 - Recommandations pour la ventilation et la climatisation en période pandémique (MAJ 05-06-20) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-recommandations-pour-la-ventilation-et-la-climatisation>)
- CoVID-19 - Recommandations pour l'utilisation des tests sérologiques (MAJ 08-06-20) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-recommandations-concernant-l'utilisation-des-tests>)

Informations complémentaires

Infoline Coronavirus OFSP pour professionnels de la santé, tous les jours, 24/24h : +41 58 462 21 00,

Hotline Covid-19 du médecin cantonal : 0848 133 133

Suivi sur l'OFSP : Suivre l'évolution épidémiologique (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>)

Suivi des cas dans le monde : Coronavirus Covid-19 Global Cases by Johns Hopkins CSSE dans le monde (<http://gisanddata.maps.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/bda7594740fd40299423467b48e9ecf6>)

Conférence : (<https://www.youtube.com/watch?v=-tqQzQSKiEg>) Prof L. Kaiser HUG du 28 janvier 2019 (<https://www.youtube.com/watch?v=-tqQzQSKiEg>)

OFSP: 'information de l'OFSP: réglementation de la prise en charge de l'analyse SARS-CoV-2 et des prestations médicales associées (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Fiche_d-information_CoronavirusPrise-en-charge_de%20l-analyse_et_des_prestations_medicales%20%281%29.pdf) du 25 juin

OFSP : [Questions fréquentes \(https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html#-1363289976\)](https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html#-1363289976) (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html#-1363289976>)

OFSP : [Flambée d'un nouveau coronaravirus \(https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html\)](https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html)

OMS : [Nouveau coronaravirus \(https://www.who.int/csr/don/en/\)](https://www.who.int/csr/don/en/)

CDC : [www.cdc.gov/coronavirus \(https://www.cdc.gov/coronavirus/index.html\)](https://www.cdc.gov/coronavirus/index.html)

ECDC : [www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china \(https://www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china\)](https://www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china)

Canton de Vaud : [www.vd.ch/coronavirus \(https://www.vd.ch/coronavirus\)](https://www.vd.ch/coronavirus)

Microorganismes et pathologies:

Nouveau coronavirus CoVID-19

Nouveau coronavirus CoVID-19

Nouveau coronavirus CoVID-19

Nouveau coronavirus CoVID-19

Dernière mise à jour le 06/07/2020